

Coût estimatif de l'opération

Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Montant prévisionnel HT de la dépense subventionnable = montant de la dépense plafonnée le cas échéant

- jusqu'à 600 000 € : les dépenses ne sont pas plafonnées
- entre 600 000 € et 1 000 000 € : dépenses plafonnées à 600 000 €
- supérieur à 1 000 000 € : dépenses plafonnées à 1 000 000 €

INSCRIRE CI APRÈS LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE (si inférieure à 600 000 €, reporter ici le montant de la dépense prévisionnelle)		Montant	
		199 985,00 €	
Ressources prévisionnelles de l'opération			
Financements	Dépense subventionnable	Montant réel de la subvention	Montant équivalent (HT)
Fonds européens			0,00 €
DET R	199 985,00 €	79 994,00 €	79 994,00 €
DSIL			0,00 €
FNADT			0,00 €
Autres aide Etat			0,00 €
Conseil régional			0,00 €
Conseil départemental			0,00 €
EPCI			0,00 €
Autre collectivité			0,00 €
à préciser			0,00 €
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		79 994,00 €
Autres aides non publiques			
à préciser			
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €
Part de la collectivité			119 991,00 €
	Participation du maître d'ouvrage		119 991,00 €
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			199 985,00 €

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.